

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

MUPRAS
RECEPTION

A 90748

Déclaration de Maladie : N° P19-0015132

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 01713 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ISMAILI LHASANE Date de naissance : 01.07.1955

Adresse : LOT EL OUAFIA N°56 DEROUA

Tél. : 0661155743 Total des frais engagés : 393,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Abdellah AMIZOUNE
MEDECIN GÉNÉRALISTE
Spécialiste en médecine du travail
214 Lot Al WAHDA 2
Tél: 05 22 03 40 40
Deroua-Berrechid-Maroc

Date de consultation : 25.12.2023

Nom et prénom du malade : ISMAILI LHASANE Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Appelé un mal de tête

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DEROUA Le : 09/01/2024

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etagé Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25.12.2023 2023 25.01.2024	C		120000	 Dr. Abdellah HACHICHA MEDECIN GENERALISTE Spécialiste en ORTHOPÉDIE 2 Avenue de la Gendarmerie Béjaïcha - Maroc 

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date MEDC Spécialiste 214	Montant de la Facture
ADLISARLAU	25/12/2023	199,60 DH
ADLISARLAU	05/01/2024	74,00 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ORDONNANCE

Dema Le 05/01/2024

60,00

AZ

14,00

500 mg

x 30

74

Tunisie

HASSANE

15

14,00

Doliprane

x 20

15

AZ 500 mg
Azithromycine
Boîte de 3 comprimés

PPV: 60,00 DH
Barcode

6 118000 190097



Dr. Abdelhak HIZOUNE
M.D. DECIN GENERALISTE
Spécialiste en Anesthésie et Reanimation
214, Lycée Ali Bourguiba Z. De
la Gare

PPV: 14DH00
PER: 09/26
LOT: M3076

Doliprane® 1000 mg
Paracétamol
10 Comprimés sécables

Barcode
6 118000 040972

ORDONNANCE

Demandé le : 25/12/2023

79,70

AZIK

ISMAÏL
HASANE

32,60

sep 1 x 3

72,00

Muxol

zacs x 3 1, x 8 i

15,30

Prevalon
du pulvérul x 36 laus
clips sur

199,60

Vitc 1000
sep modu
sep nih x 5



Dr. Abdelhak AHIZOUNE
MÉDECIN GÉNÉRALISTE
Spécialiste en médecine du travail
214, Rue Alphonse 2 - 22000 LILLE

PPV (DH) : | 32,60

LOT N° :

UT. A.

MUXOL®

Ambroxol

Solution buvable - 250 ml



6 118000 080572

PPC : 72 DH 00

120
pulvérisations

6 251065 060629

Vita C1000®

PPV 15DH30

EXP 05/2026

LOT 340318

Vita C 1000®

10 Comprimés effervescents



6 118000 032069

PEV 79 PH70

PER 03 / 26

LOT M617

AZIX® 500 mg

Azithromycine

3 Comprimés sécables



6 118000 040941